

INFORMATION CONCERNANT LES MINI ENTREVUES MULTIPLES (MEM)

À l'intention de tous les candidats au programme de doctorat en médecine aux universités de Montréal, Laval et de Sherbrooke se qualifiant pour les contingents réguliers (candidats collégiens et universitaires).

Les demandes d'admission en médecine continuent à se faire indépendamment à l'une ou à plusieurs facultés de médecine, selon le choix des candidats. Cependant, les trois facultés de médecine francophones du Québec ont convenu de gérer ensemble la passation des MEM. Le comité des Mini Entrevues Multiples Francophones Intégrées (MEMFI) est responsable de l'organisation et de la coordination du processus. Ainsi seront invités aux MEM, les candidats sélectionnés par l'une ou l'autre de ces facultés. Le candidat sélectionné n'aura à passer les MEM qu'à un seul endroit. Ses résultats aux MEM seront transmis à chacune des facultés qui l'auront sélectionné.

Sélection des candidats

Chacune des universités procède, selon ses critères, à la sélection des candidats qui seront convoqués aux MEM et en informe le comité MEMFI.

Dates de passation des MEM

Les MEM se dérouleront **le samedi 26 avril et le dimanche 27 avril 2014**. **Le candidat sélectionné sera convoqué à l'une ou l'autre de ces deux dates**. Chaque candidat se qualifiant pour les contingents réguliers et qui veut postuler à une faculté de médecine francophone québécoise doit donc s'assurer d'être disponible à ces deux dates. **La présence aux entrevues MEM est obligatoire.**

Dès le **début avril 2014**, veuillez regarder vos courriels quotidiennement, car les candidats jugés éligibles aux MEM en médecine par une faculté de médecine francophone québécoise recevront du comité MEMFI la confirmation de la ou des facultés où ils ont été jugés éligibles. Seront indiqués sur cet envoi les détails importants pour la passation de vos MEM : le lieu, la date et l'heure de passation des MEM, ainsi que la procédure pour confirmer votre présence.

Si vous avez déposé une demande d'admission à l'Université Laval, la convocation vous sera envoyée à votre adresse @ulaval.ca et ce, pour les 3 universités s'il y a lieu.

Il ne sera pas possible pour un candidat de changer la date et l'heure indiquées sur son avis de convocation aux MEM.

Exceptionnellement, les communications entre le MEMFI et les candidats pour lesquels nous n'avons pas d'adresse courriel se feront par poste prioritaire.

Lieux de passation des MEM

Les candidats sélectionnés seront répartis aléatoirement entre les trois lieux de passation (Montréal, Québec ou Sherbrooke) sauf si un candidat n'a été sélectionné que par une université auquel cas il sera convoqué aux mini entrevues à cette université. À titre d'exemples,

- le candidat sélectionné par une seule faculté sera invité aux MEM à cette faculté
- un résident de Montréal sélectionné par chacune des facultés peut être invité à passer les MEM à Montréal, à Québec ou à Sherbrooke.

Dans le second exemple, le site de passation des MEM aura été déterminé de façon aléatoire parmi les facultés où le candidat aura postulé et où il a été jugé éligible aux MEM. Si un candidat ne maintenait pas dans ses choix la faculté associée au site de passation désignée par le MEMFI, cela ne changerait pas pour autant le lieu de passation de ses MEM.

Il ne sera pas possible pour un candidat de changer le lieu de passation de ses MEM.

Les candidats du contingent des provinces maritimes passeront leur MEM à Moncton qui est un des sites de passation des MEM de la faculté de Sherbrooke.

Frais associés à la gestion des MEM

Au **début d'avril**, lors de la réception de confirmation de participation aux MEM, vous aurez à compléter **une feuille-réponse, dans de très courts délais**, sur laquelle le ou les noms des facultés de médecine où votre candidature a été jugée éligible aux MEM seront clairement indiqués.

- Vous aurez à **décider** et à nous **indiquer** si vous maintenez votre candidature à l'une, à deux ou aux trois facultés, selon la proposition qui vous est faite.
- Vous aurez à **calculer** et à **acquitter** par mode de **paiement en ligne** (carte de crédit via Internet) les **frais globaux** associés à votre décision.

Veillez noter que le non-paiement de ces frais globaux vous refuserait l'accès aux MEM, donc entraînerait le rejet de votre candidature à chacune des facultés de médecine francophone vous ayant jugé éligible.

La réception de votre réponse (choix des facultés où vous maintenez votre candidature) et du paiement qui y est associé constituera :

- votre confirmation de présence aux MEM;
- votre décision quant aux universités où vous maintenez votre candidature pour une place en médecine;
- l'attestation de votre engagement à respecter toutes les clauses de cette procédure d'admission.

Pour le calcul de ces frais globaux, le montant fixé pour le maintien et l'analyse de votre candidature sera déterminé à l'hiver 2013 et vous sera communiqué. Les frais associés à la passation des MEM ne sont pas remboursables. Le processus de **paiement en ligne** est géré par le MEMFI qui s'associe les services de paiement en ligne de l'Université Laval.

N.B. Si vous ne pouvez absolument pas utiliser le mode de **paiement en ligne**, vous devrez envoyer par **poste prioritaire** au MEMFI votre feuille-réponse ainsi qu'un chèque certifié au montant exact, que nous devons avoir reçu à la date que nous vous indiquerons. Veuillez noter que le délai pour retourner au MEMFI la feuille-réponse et le paiement total ne sera que de quelques jours ouvrés.

L'Université de Montréal étant préoccupé de ne pas limiter l'accès aux études médicales dans notre faculté, si vous avez de sérieuses raisons de croire (avec preuves à l'appui) que vous ne pouvez vous acquitter des frais d'entrevues MEM dans notre faculté, nous vous invitons à nous contacter à : isabelle.tremblay.13@umontreal.ca ou au 514-343-6265. Après étude détaillée de votre demande, le Comité d'admission pourrait être en mesure de vous offrir une aide financière qui vous permettrait de vous acquitter de ces frais.

Échange de renseignements personnels

Pour permettre de gérer les MEM sur le principe d'un seul site de passation, le candidat qui fait une demande d'admission en médecine à l'Université Montréal consent d'emblée à ce que les trois facultés échangent les renseignements personnels nécessaires pour :

- déterminer la date, le lieu et l'heure des MEM pour chaque candidat sélectionné
- identifier les fiches servant à recueillir les résultats aux MEM
- vérifier le paiement des frais.

Le candidat consent aussi, à ce que ses résultats aux MEM soient envoyés à chacune des facultés qui l'aura invité aux MEM et pour laquelle il aura payé les frais exigés.